

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JUIN 2026

Le 5 juin 2026, le Conseil municipal de La Caillère Saint Hilaire, dûment convoqué individuellement et par courrier électronique s'est réuni à 19H30 en séance ordinaire à la salle polyvalente derrière la mairie sous la présidence de Monsieur SENCE Thibault, Maire.

Date convocation : le 27/05/2026

Présents : SENCE T, SALLÉ P, SAMPRÉ D, DE LA TOUR A, COTTEREAU C, BOISMOREAU K, PIERRE J, BARDOZ Pauline, ILLIET G-A, MATHONNEAU P.

Absents excusés et représentés : Christian PÉAUD a donné procuration à Dominique SAMPRÉ, Laurent PIERRE a donné procuration à Justine PIERRE, Florian POIRIER a donné procuration à Gwenn-Aël ILLIET, Monique RONDEAU a donné procuration à Patricia SALLÉ, Pierre DELOUETTE a donné procuration à Thibault SENCE.

Patricia SALLÉ est désignée comme secrétaire de séance.

2026_06_01 ELECTIONS DES DELEGUES TITULAIRES ET SUPPLEANTS POUR LES ELECTIONS SENATORIALES

Nombre de conseillers municipaux présents ou représentés : 15

Nombre de conseillers municipaux absents non représentés : 0

Désignation du bureau :

Secrétaire : Patricia SALLÉ

2 conseillers les plus âgés : Dominique SAMPRÉ et Anne de LA TOUR

2 conseillers les plus jeunes : Pauline BARDOZ et Justine PIERRE

Le conseil municipal doit élire les délégués titulaires et les délégués suppléants pour les élections sénatoriales qui auront lieu le dimanche 27 septembre 2026 à La Roche sur Yon.

Nombre de candidats : 4 délégués titulaires et 6 délégués suppléants

Le vote s'effectue par liste : pas de rature, ni d'ajout.

Le conseil municipal est invité à procéder à l'élection des délégués et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs. Pour rappel en application des articles L. 289 et R. 133 du code électoral, les délégués (ou délégués supplémentaires) et leurs suppléants sont élus sur la même liste, sans débat, à la représentation proportionnelle (s'il y a plusieurs listes) suivant la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel.

Nombre de conseillers présents ou représentés	15
Nombre de conseillers présents n'ayant pas voté	0
Nombre de votants	15
Nombre de suffrages nuls	0
Nombre de suffrages blancs	0
Nombre de suffrages exprimés	15

LISTE 1 : Liste des délégués pour les élections sénatoriales

Délégués titulaires :

Thibault SENCE

Anne de LA TOUR

Kévin BOISMOREAU

Pauline BARDOZ

Délégués non titulaires :

Pierre DELOUETTE

Monique RONDEAU

Christian PÉAUD

Patricia SALLÉ

Christophe COTTEREAU

Dominique SAMPRÉ

La liste 1 a obtenu :

- nombre de votes POUR : 15

-nombre de bulletin blanc : 0

-nombre de bulletins nuls : 0

2026_06_02 AGENCE D'ATTRACTIVITE VENDEE DU SUD : désignation d'un représentant

La commune de LA CAILLERE SAINT HILAIRE est actionnaire de l'agence d'attractivité Vendée du Sud qui intervient dans 3 domaines de compétence : le développement économique, le tourisme et l'ingénierie territoriale.

Le renouvellement des conseils municipaux entraîne celui des instances de l'agence d'attractivité. A ce titre, après son installation le nouveau conseil municipal doit procéder par délibération à la désignation d'un représentant appelé à siéger à l'assemblée générale des actionnaires ainsi qu'à l'assemblée spéciale.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal désigne : M PÉAUD Christian, représentant à d'attractivité Vendée du Sud.

VOTES : 15 POUR : 15 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0

2026_06_03 COMMISSIONS SUD VENDEE LITTORAL : inscription des conseillers municipaux

Monsieur le maire présente les différentes commissions au sein de la communauté de communes SUD VENDEE LITTORAL : les conseillers municipaux intéressés peuvent s'inscrire dans les commissions intercommunales.

COMMISSIONS	
1-COMMISSION MOBILITES ET TRANSPORTS – GENS DU VOYAGE	Mise en œuvre : Politique de mobilité, pistes cyclables, services alternatifs à la voiture, guichet mobilité, gens du voyage : accueil et aménagement de structures.
2-DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	Stratégie de développement économique, et aménagement de zones d'activités, gestion du foncier avec inventaire, Animation économique, partenariat pour création d'entreprises
3-TOURISME-CULTURE	Promotion offre touristique : accueil, développement Culture : développement et attractivité, école de musique, schéma lecture publique...
4-AMENAGEMENT DU TERRITOIRE- URBANISME-RESILIENCE	Politique aménagement du territoire, gestion économe du foncier, observatoire du foncier et de l'habitat, gestion des risques naturels, plan intercommunal de sauvegarde...
5-PATRIMOINE-BÂTIMENTS-VOIRIE	Gestion des équipements communautaires, optimisation, entretien et projets + zone d'activités + gestion espaces verts communautaires
6-ENVIRONNEMENT ET TRANSITION ECOLOGIQUE	PCAET : plan climat air énergie territorial Economie circulaire SDR : schéma Directeur des énergies Lutte contre les animaux nuisibles Action plan climat vers l'agricole et transmissions des exploitations
7-ENFANCE JEUNESSE	Politique et gestion des structures d'accueil Petite Enfance, accueil mineurs -16 ans Pilotage et parcours : Être et apprendre Cuisine centrale
8-HABITAT ET POLITIQUE DU LOGEMENT	Politique Habitat et logement : plan local de l'Habitat, suivi des aides, des offres Guichet unique de l'habitat Gestion du parc locatif de la SVL
9-SOLIDARITES – SANTE – ACTION SOCIALE	Contrat Local de santé Politique vers les séniors Maisons de santé

10-MUTUALISATION	Schéma de mutualisation au sein de la CDC SVL, suivi et études
11-FINANCES ET MOYENS GENERAUX	BUDGETS et CFU Tarifs intercommunaux PPI : Plan pluriannuel d'Investissement Stratégie : informatique et télécommunications, SIG France services et Guichet unique
12-EQUIPEMENTS SPORTIFS ET CENTRES AQUATIQUES	Gestion et développement des équipements

Monsieur le maire précise qu'il n'y a plus de commission pour l'assainissement collectif, car la CDC Sud Vendée Littoral exerce la compétence depuis le 01/01/2026 et qu'il s'agit maintenant d'une régie dont les membres sont des élus de la CDC SVL.

La CDC Sud Vendée Littoral a également la compétence des déchetteries et ordures ménagères organisées en régie, donc pas de commission.

La CDC Sud Vendée Littoral a la compétence du CIAS (centre intercommunal d'action sociale) qui gère notamment les maisons de retraite : la composition du conseil d'administration : 8 membres communautaires élus et 8 membres nommés : La Caillère en fait partie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal désigne les conseillers municipaux intéressés dans les commissions intercommunales.

COMMISSIONS	PRESIDENTS DES COMMISSIONS	Conseillers municipaux intéressés
1-COMMISSION MOBILITES ET TRANSPORTS – GENS DU VOYAGE	Philippe BARRÉ	Thibault SENCE
2-DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	Jean-René THOMAS	Monique RONDEAU
3-TOURISME-CULTURE	Brigitte HYBERT	Christian PÉAUD Laurent PIERRE Dominique SAMPRÉ
4-AMENAGEMENT DU TERRITOIRE-URBANISME-RESILIENCE	Laurent HUGER	Christian PÉAUD Patricia SALLÉ Kévin BOISMOREAU
5-PATRIMOINE-BÂTIMENTS-VOIRIE	Eric SAUTREAU	Anne de LA TOUR Patrick MATHONNEAU
6-ENVIRONNEMENT ET TRANSITION ECOLOGIQUE	David MARCHEGEAY	Anne de LA TOUR
7-ENFANCE JEUNESSE	Isabelle THOUZEAU	Dominique SAMPRÉ Pauline BARDOZ Justine PIERRE
8-HABITAT ET POLITIQUE DU LOGEMENT	Philippe MOUSSION	Patricia SALLÉ

9-SOLIDARITES – SANTE – ACTION SOCIALE	Martine JOLLY	Monique RONDEAU Justine PIERRE
10-MUTUALISATION	Vincent JULES	Christian PÉAUD
11-FINANCES ET MOYENS GENERAUX	Arnaud CHARPENTIER	Thibault SENCE Pierre DELOUETTE
12-EQUIPEMENTS SPORTIFS ET CENTRES AQUATIQUES	Joël BLUTEAU	Laurent PIERRE

VOTES : 15 POUR : 15 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0

2026_06_04_01 LOTISSEMENT DES VERGERS - ANNULATION DE LA VENTE DES LOTS 12, 13 et 14

Monsieur le maire informe le conseil municipal que Monsieur ROGNA DANUT ne s'est pas présenté pour la vente des lots 12, 13, 14 au lotissement des vergers : la signature devant Notaire devait avoir lieu le 30 avril 2026.

Pour rappel, M ROGNA DANUT a fait une offre d'achat des lots 12, 13 et 14 le 12/12/2024 et a déposé 2 permis de construire pour les lots 12 et 13, permis de construire acceptés en mai et juin 2025.

Monsieur le maire propose au conseil municipal d'annuler cette vente des lots 12, 13 et 14 du Lotissement des vergers.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal ANNULE la vente des lots 12, 13 et 14 du Lotissement des vergers avec Monsieur ROGNA DANUT.

VOTES : 15 POUR : 15 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0

2026_06_04_02 LOTISSEMENT DES VERGERS : CONDITIONS DE VENTE DES LOTS ET DELAIS

Pauline BARDOZ ne prend part aux votes.

Afin d'éviter l'annulation de la vente des lots, le conseil municipal doit mettre en place un règlement après une proposition d'achat de lot(s) au lotissement des vergers.

La vente rapide des lots avec un délai pour la construction des maisons permettra à la commune de refaire la voirie de la rue des vergers dans un délai proche.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal FIXE un règlement et des délais pour toute promesse d'achat du Lotissement :

- 1- Promesse d'achat : JOUR J
- 2- Compromis de vente à signer devant Notaire après dépôt de demande de permis de construire : 6 mois maximum après la promesse d'achat : JOUR J + 6 mois
- 3- Vente des lots 1 an maximum après la promesse d'achat et après accord de permis de construire : JOUR J + 12 mois
- 4- Construction maximum 1 an après l'acte de vente du ou des lot(s) : JOUR J + 24 mois.

JOUR J	JOUR J + 6 mois MAXIMUM	JOUR J + 12 mois MAXIMUM	JOUR J + 24 mois MAXIMUM
Date de promesse achat	Délai pour compromis avec PC déposés	Vente : signature Notaire avec PC acceptés	Début construction 1 an après la signature

Les personnes ayant signé une promesse d'achat devront se conformer à cette délibération, qui sera envoyé à l'Office Notarial en charge des ventes.

VOTES : 14 POUR : 14 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0

2026_06_05_01

LAVE-VAISSELLE EN REMPLACEMENT DE CELUI DE LA SALLE DU PETIT CLOS :

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'un changement du lave-vaisselle est nécessaire à la salle du petit Clos, plusieurs devis ont été demandés : lave-vaisselle à capot ou lave-vaisselle porte frontale comme actuellement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote pour un changement de lave-vaisselle à la salle du petit clos et charge Christian PÉAUD et pauline BARDOZ de se charger du choix.

VOTES : 15 POUR : 15 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0

2026_06_06 QUESTIONS DIVERSES

- En 2027, la Préfecture demande si les bureaux de vote seront aux mêmes emplacements en 2027 : salle polyvalente pour LA CAILLERE et salle du Petit Clos pour SAINT HILAIRE.

Suivant le projet de rénovation de la mairie, Monsieur le Maire propose de situer le bureau de vote de LA CAILLERE à la salle municipale à partir de 2027 : le conseil municipal donne son accord.